



CSF du 26 novembre 2025

En visioconférence

PRESENTS : HELENE HELLEGOUARCH, GERARD MARTIN, PAUL MARTINEZ, EMILIE TRONQUIT, PATRICE JOUETTE, VINCENT LABARBE

INVITE(S) : SARAH BITON, FRANCK SAULNIER, CHRISTOPHE LEGOUT

I. LITIGES J3 ET J4 CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

3^{ème} JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 11 octobre 2025

Nationale 1 messieurs poule 2 : THIAIS ASTT 1 ct LILLE METROPOLE TT 2

CSF : Email pour un rappel des bonnes pratiques au club.

Transmission de l'information à la CRA pour avertir les JA.

Nationale 2 messieurs poule 1 : MONTPELLIER TT 2 ct LA GARDE TT 1

Le joueur GUIOT Fabien abandonne à la fin de sa 1^{ère} partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour la partie BW, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Nationale 3 messieurs poule 16 : CHEVIGNY TT 1 ct CREUSOT VARENNES UP 1

Le joueur GRANDMOUGIN Nathan abandonne à sa seconde partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Nationale 1 dames poule 2 : SAINT JEANNAIS / BOURGOIN ENT 1 ct ANNECY TT 1

La joueuse GOUSSE Estelle abandonne à sa 1^{ère} partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement (l'article IV.202.2), pour la partie BW, quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS
-------------------	------------------

MONACO AS 2	1
OLIVET USM TT 2	1
LYON 7 TT GERLAND 1	1
AUCH CP 1	1
DUNKERQUE TTAB 1	1
FONTENAY USTT 2	1
DRANCY JA 1	1
BOULOGNE BILLANCOURT AC 2	1
BORDEAUX CAM 2	1
CHARLEVILLE MEZIERES ATT 1	2
PONTOISE CERGY AS 2	1
HAGUENAOU WISSEMBOURG TT 1	1
COURBEVOIE STT 3	2

4^è JOURNÉE - PHASE 1 - du SAMEDI 15 novembre 2025

Nationale 1 messieurs poule 4 : LEVALLOIS SC 1 ct LE HAVRE ATT 2

Le joueur OYA Hidetoshi abandonne durant sa 2^{ème} partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée.

Nationale 3 messieurs poule 10 : PINS JUSTARET 1 ct TTC ARLES 1

Réclamation : après la rencontre, à 18h47, le capitaine de l'équipe d'ARLES, émet la réclamation que l'arbitrage était "maison" et non neutre.

La Commission Sportive Fédérale a pris note de la réclamation mais entérine le résultat.

Nationale 3 messieurs poule 3 : SAINTE PAZANNE 1 ct EZANVILLE ECOUEN 1

Le joueur DUCHEMIN Kévin abandonne à 3^{ème} manche de sa 1^{ère} partie, certificat non fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain n'a pas été fourni la pénalité financière est appliquée.

Nationale 1 Dames poule 3 : ARGENTAN BAYARD 2 ct CHALONS EN CHAMPAGNE TT 1

La joueuse BELHAIRE Wendy abandonne durant sa 2^{ème} partie. Certificat médical fourni.

Le résultat de la rencontre est entériné, conformément à la CSF 2.6.1 un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain a été fourni la pénalité financière n'est pas appliquée

Nationale 2 Dames poule 5 : POISSY / MENU COURT ENT 1 ct SARREBOURG TT 1

L'équipe de Sarrebourg TT a déclaré forfait le 14/11/2025, la CSF et le club adverse ont été prévenus.

L'équipe de Sarrebourg TT est déclarée battue par forfait simple 0-8 et marque 0 point rencontre. Selon l'article II.709.2 alinéa b, il est appliqué la pénalité financière de 400 euros et le règlement à la FFTT de la somme correspondant aux frais de déplacement aller et retour.

Une sanction financière de 50 euros pour non mise à disposition d'arbitres est appliquée aux clubs suivants :

NOM CLUB RECEVANT	ARBITRES ABSENTS

II. REPORTS DE RENCONTRE CHAMPIONNAT NATIONAL

Proposition d'assouplir la règle des reports de rencontre pour les équipes de national.

Plusieurs propositions sont faites, celle retenue à la majorité est la suivante :

“Un report de rencontre est autorisé jusqu’au lendemain de la prochaine journée officiel

SPID de la Phase. Ex : Report de la J4 autorisé jusqu’à la date officielle de la J5 (jusqu’au dimanche).”

Cette modification sera une expérimentation lors de la Phase 2 du championnat par équipe national 2025-2026.

III. BRULAGE PAR CASCADE DE POINT

Une présentation du brûlage par cascade de point a été faite en bureau fédéral. Les avis de quelques directeurs de Ligue ont été recueilli. Les retours sont plutôt favorables pour un test au niveau national dans un premier temps. Les territoires fonctionnent différemment, il est difficile pour eux de se projeter dans ce brûlage.

Cependant, un test au niveau national est-il suffisant alors qu'il y a peu de club avec plusieurs équipes ?

La CSF propose de demander aux Ligues si certaines seraient intéressées pour tester le brûlage par cascade de point.

IV. MODIFICATION REGLEMENTAIRE

Modification de l'article III.205.4 – Placement des joueurs :

Il est indiqué : « *Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui.* »

Il faudrait compléter et mentionner le fait que ce placement est bien effectué en fonction de la liste complète des joueurs qualifiés et pas seulement des joueurs qui se maintiennent (donc en incluant les montées et descentes des divisions inférieures et supérieures).

V. TITRES PAR EQUIPES

Réflexion sur les titres par équipes nationaux suite à plusieurs équipes se déplaçant avec une équipe diminuée ou incomplète.

Question : pourquoi les équipes ne sont pas motivées par les titres lorsque la montée est acquise ? Principalement pour raison financière.

Proposition de mettre en place un prize money (ou remboursement des frais de déplacement) ce qui motiverait plus les équipes à se déplacer.

Voir si dans nos statuts si nous avons l'obligation de décerner un titre de champions de France N1, N2 et N3.

Règlement à travailler pour faire venir les clubs avec une équipe compétitive.

VI. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES COUPE NATIONALE VETERANS

Pour application saison 2026-2027 :

- Faire passer le coefficient de la compétition à 1 (aujourd’hui il est de 0.75).

- Sanctionner financièrement les équipes qui partent avant la fin de la compétition (avant de jouer leur dernière rencontre).

- Formule : Coupe Davis => mettre le double en premier pour éviter de faire 3 parties à la suite

- Tirage au sort : imposé aux équipes de valider leur composition d'équipe au JA 48h avant le début de la compétition.

- Ajout d'un tableau Tableau D (70 à ...) de 16 équipes et réduction du nombre d'équipe dans le Tableau A (de 24 à 16 équipes).

La CSF est favorable à toutes ses propositions et souhaite que cela passe en conseil fédéral en 2026.

VII. INACTIVITE DANS LE CLASSEMENT

Proposition de sortir les joueurs numérotés inactifs selon X temps du classement officiel.
Voir avec le service informatique si cela est faisable.

Est-il possible de décaler la sortie du classement officiel fin août/début septembre ? Permettrait d'avoir tous les joueurs mutés.

Proposition de remettre la notion "assimilé n°X" = "AS" lorsqu'un joueur numéroté revient dans le classement après une période d'inactivité.

Exemple : n°150AS